ÉTAT DE L'ART SUR LA RE-ÉVALUATION DES COLORANTS ALIMENTAIRES PAR L'EFSA

par Dominique Parent-Massin¹

Les colorants alimentaires font partie des additifs alimentaires et à ce titre sont régis par la réglementation européenne (règlement CE No 1331/2008). Dans l'article 32 de ce règlement, il est précisé que les additifs alimentaires autorisés avant le 20 janvier 2009 font l'objet d'une nouvelle évaluation des risques réalisée par l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA). Cette ré-évaluation a commencé par les 46 colorants autorisés dans l'Union Européenne. Au cours de cet exposé les principes d'évaluation du risque des additifs alimentaires seront présentés ainsi que les résultats disponibles à ce jour de la ré-évaluation. Certains colorants ont eu leur DJA suspendue, d'autre diminuée ou maintenue, parfois augmentée sur la base des études toxicologiques disponibles. Les données d'exposition récentes ont permis de caractériser le risque pour le consommateur.

_

¹ Correspondant de l'Académie d'agriculture de France, Université de Brest